



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les priorités de la pêche bretonne pour l'agenda européen

La venue du Commissaire européen Costas Kadis à Lorient soulève de réels espoirs pour la filière halieutique bretonne. Ses représentants ont plaidé pour la nécessaire rénovation des outils communautaires en vue d'apporter une meilleure visibilité à des flottilles de pêche vieillissantes, mais pleinement engagées dans la durabilité de leur activité.

Lorient, le 1^{er} avril 2025

Pour une 1^e visite en France effectuée sur le principal pôle halieutique de Bretagne, le Commissaire européen de la Pêche et des Océans M. Costas Kadis a pu entendre un message clair porté par l'ensemble des acteurs de la pêche professionnelle bretonne.

Au fil de la découverte des équipements et infrastructures (criée, chalutiers, mareyeur) mais aussi d'une consultation approfondie des acteurs-clés, engagée aux côtés de Mme. Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, ainsi que de M. Loïg Chesnais-Girard, président de la région Bretagne, trois enjeux majeurs ont prévalu :

1. **La réforme de la Politique commune de pêches (PCP)** devient aussi urgente que nécessaire. En plus de l'environnement, elle doit mieux intégrer les paramètres économiques et sociaux en vue de conforter l'assise et la visibilité des communautés littorales. Cela passe par un soutien conséquent à la **construction de navires neufs**. 31 ans, c'est l'âge moyen des navires de pêche aujourd'hui en France. Selon l'avis unanime des professionnels, ce n'est plus viable !

« Nous passons près de la moitié de notre temps à entretenir et à réparer des bateaux, ce qui ne nous permet plus de travailler sereinement. Il faut nous aider à investir dans nos outils, non pas pour pêcher plus, mais pour pêcher mieux », a insisté Sébastien Le Prince, patron du chalutier Magellan II (Le Guilvinec, Finistère), vice-président du CDPMEM 29.

2. **La qualité des milieux aquatiques** demeure le pré-requis fondamental à toutes les activités relevant de la pêche professionnelle, premier témoin du réchauffement et de l'acidification des océans consécutifs au dérèglement climatique. Elle doit aussi servir de boussole à toutes les politiques européennes en matière de **protection de l'environnement marin**.



Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Bretagne

« Il est indispensable d'enrayer les dégradations sanitaires mais aussi de mettre fin aux pollutions d'origine terrestre, en particulier les microplastiques qui pourraient selon certaines hypothèses scientifiques gêner la reproduction et le grossissement de quantités d'espèces sur nos côtes », a souligné Gabriel Migneron, pêcheur à pied professionnel (Baden, Morbihan).

3. **La gestion des aires marines protégées (AMP)** doit perdurer sur la base de la co-construction et de la concertation. La volonté de privilégier une approche « au cas par cas » a été réitérée par le Commissaire européen, qui a notamment souligné l'exemplarité de la Bretagne où environ la moitié des eaux territoriales sont couvertes par des AMP. De fait, s'appuyant sur une gouvernance partagée entre collectivités locales, scientifiques, pêcheurs et associations de plaisanciers, de riverains et de protection de la nature, le modèle pionnier du **Parc naturel marin d'Iroise** a pleinement vocation à s'inscrire comme une référence dans le cadre du Pacte des Océans qui doit constituer la feuille de route de l'Union Européenne en vue de la Conférence des Nations-Unies sur l'Océan (UNOC), prévue en juin 2025 à Nice.

« Comme nous le faisons à bord de notre chalutier artisan dont ma femme a la gestion, il est tout à fait possible de travailler sur les zones Natura 2000 en veillant à ne pas impacter les habitats marins, comme les herbiers, mais aussi les bancs de maërl », a rappelé Grégory Métayer, patron du chalutier Le Pearl (Saint-Quay-Portrieux, Côtes d'Armor), président du CDPMEM 22.

Au sujet du CRPMEM Bretagne

Établi en 1992 et relevant du Code rural (art.912.1 et suivants), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne est une organisation professionnelle qui dispose de prérogatives de puissance publique. Ses missions ?

- Représenter et promouvoir les intérêts de tous les pêcheurs professionnels bretons, à pied ou embarqués
- Gérer durablement les ressources halieutiques à travers notamment la délivrance de licences (autorisations de pêcher des espèces déterminées, une cinquantaine au total) et l'encadrement des métiers
- Apporter un appui scientifique et technique à la planification maritime et aux politiques de préservation de l'environnement marin

Comptant environ 4 000 professionnels et près de 1 200 navires, la pêche professionnelle en Bretagne a permis en 2023 le débarquement d'environ 70 000 tonnes de produits de la mer (une centaine d'espèces) pour une valeur de 250 M€ (hors algues). S'appuyant sur des circuits de proximité qui participent à la souveraineté alimentaire nationale, cette activité permet de maintenir la cohésion des territoires littoraux à travers une importante filière économique qui va en amont, de la construction, la réparation et l'équipement des navires jusqu'à l'aval, mareyage, transformation, transports et distribution des produits de la mer.

www.bretagne-peches.org